



Ordem dos Enfermeiros Portugal

DROITS HUMAINS et Déontologie Professionnelle

Sérgio Deodato
Président du Conseil Juridictionnel
L'ordre des Infirmières



Droits Humains et Déontologie Professionnelle

**La Déclaration Universelle des Droits Humains
se dirige à la protection des droits aujourd'hui
reconnus à toutes les personnes**

**Le Code Déontologique des Infirmiers portugais
suppose comme fondement moral, la
protection des droits des personnes**



Droits Humains et Déontologie Professionnelle

Les droits humains constituent la base
fondamentale pour les droits protégés dans le
Code Déontologique.



Droits Humains et Déontologie Professionnelle

**Les soins de métier d'infirmier à la
direction à la
protection des personnes,
supposent comme
dimension essentielle, le respect par les
droits humains.**



Droits Humains et Déontologie Professionnelle

**L'Ordre des Infirmiers
suppose la responsabilité
institutionnelle de fomenter la
promotion et la
défense des droits des personnes
qui sont prêtés
des soins de métier d'infirmier, à en particulier,
aux citoyens à en général.**



Droits Humains et Déontologie Professionnelle

**Une forme de l'Ordre des Infirmiers agir, est à
travers l'interprétation de la
déontologie
Professionnelle de Métier d'infirmier Portugaise.**



Droits Humains et Déontologie Professionnelle

Code Deontologique

Article 79º , alièna c):

C'est devoir de l'infirmer:

« de protéger et de défendre la personne humaine des pratiques qui contrarient la loi, l'éthique ou le bien commun, surtout quand manquées d'indispensable compétence professionnelle »



Droits Humains et Déontologie Professionnelle

Code Deontologique

Article 83^o :

C'est devoir de l'infirmier:

**« dans le respect du droit aux soins dans la santé
ou dans la maladie »**

prêter des soins

« dans temps utile »



Code Deontologique

Article 82º :

C'est devoir de l'infirmier:

**« d'attribuer à la vie de toute personne égale de la
valeur »**

et défendre la

« vie humaine dans toutes les circonstances »



Code Deontologique

Article 84^o :

Le respect par l'approbation pour les soins de métier d'infirmier, constitue une manifestation essentielle du droit à l'autodétermination.



Droits Humains et Déontologie Professionnelle

**La Déclaration Universelle des Droits Humains
constitue un fondement moral essentiel à la
Déontologie Professionnelle de l'infirmier au le
Portugal.**



Droits Humains et Déontologie Professionnelle

Merci Beaucoup!

deodato@ordemenfermeiros.pt

gri@ordemenfermeiros.pt